



CONSEIL ET INGÉNIERIE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE
Énergies & Climat



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE



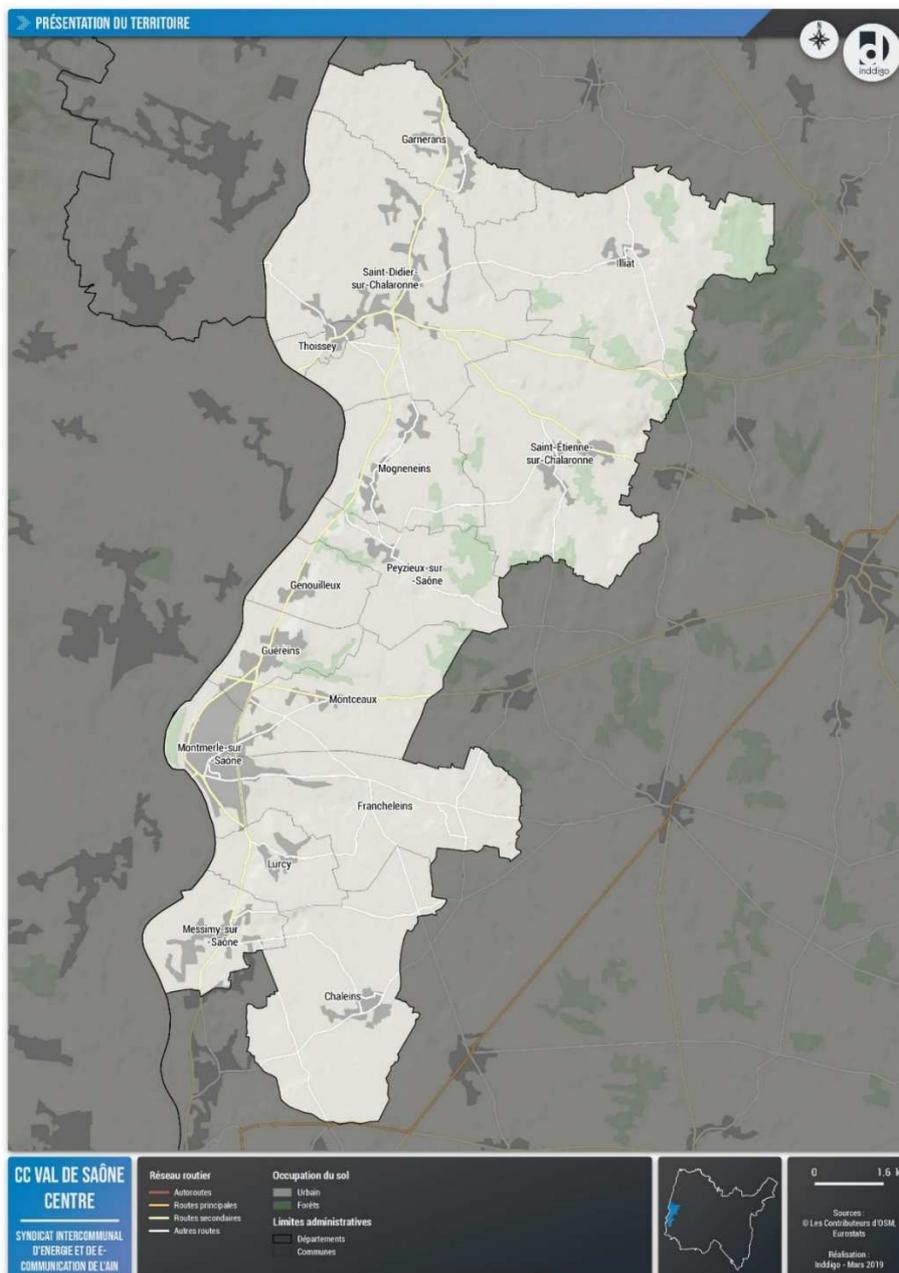
PCAET
Phase diagnostic : Synthèse
Rapport final

Juin 2019

La Communauté de Communes Val de Saône Centre a été créée en 2017 et résulte de la fusion des communautés de communes Val-de-Saône Chalaronne et Montmerle Trois Rivières. Elle regroupe 15 communes pour un peu plus de 20 000 habitants sur un territoire de 158 km².

La croissance démographique du territoire diminue, avec un taux de croissance d'environ 1,1% par an depuis 2006 alors qu'il atteignait 1,8% entre 1999 et 2006.

La Communauté de Communes Val de Saône Centre est située à l'extrême Ouest du département de l'Ain à moins de 50 km d'agglomérations telles que Villefranche-sur-Saône, Mâcon, Bourg-en-Bresse et Lyon. Le territoire se situe au cœur de la région naturelle du Val de Saône jouxtant les pays du Beaujolais, de la Dombes et de la Bresse.





Synthèse du diagnostic territorial du PCAET

Communauté de communes Val de Saône Centre



Date de mise à jour : 13/05/2019

SYNTHESE

L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est, pour la communauté de communes, un exercice certes réglementaire, mais avant tout une opportunité de rassembler les acteurs pour notamment préserver ce patrimoine, inventer de nouvelles formes de mobilité pour répondre aux enjeux énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre, ou encore de travailler à la réduction des consommations énergétiques du secteur résidentiel.

L'élaboration du PCAET se déroule en 3 grandes étapes :

- Un diagnostic, qui permet d'identifier les enjeux climat, air, énergie pour le territoire et ses potentialités,
- La définition d'objectifs et d'orientations stratégiques,
- La construction d'un plan d'actions, en associant l'ensemble des acteurs du territoire.

Le diagnostic reprend l'ensemble des sujets visés dans le décret n°2016-849 du 28 juin 2016, et se décompose en plusieurs grands chapitres :

- 1) Consommations d'énergies territoriales et émissions de gaz à effet de serre,
- 2) Séquestration carbone dans les sols et la biomasse,
- 3) Facture énergétique et sensibilité économique du territoire,
- 4) Production d'énergies renouvelables : situation actuelle et potentiel,
- 5) Développement des réseaux,
- 6) Qualité de l'air,
- 7) Adaptation au changement climatique.

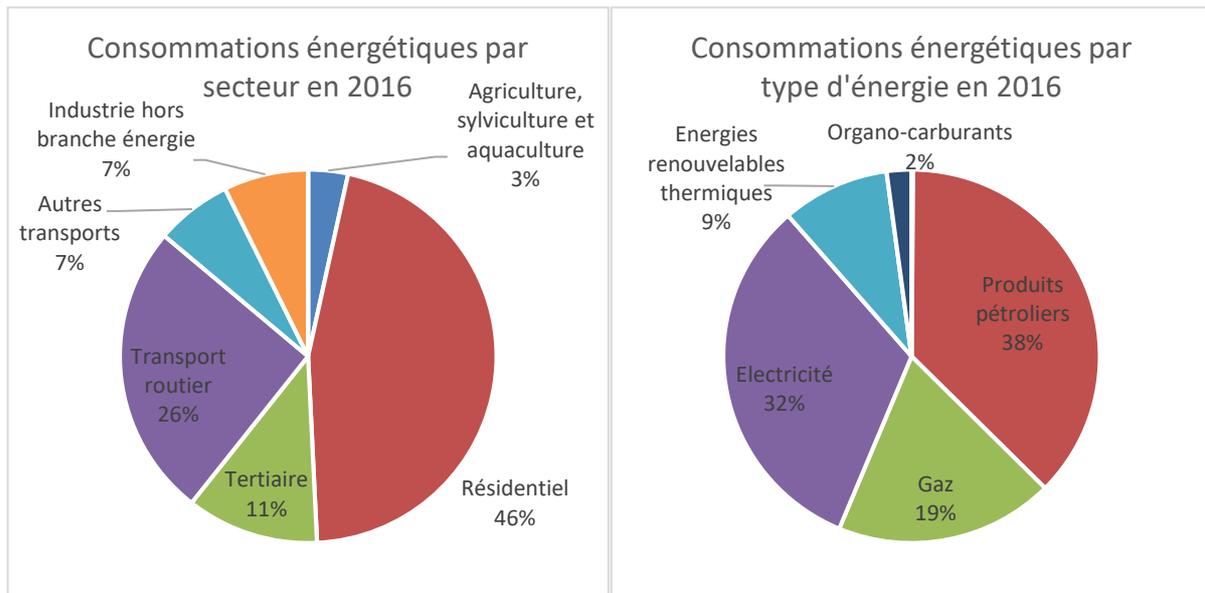
Ce document résume les principales données du diagnostic. Pour plus de détails, il convient de consulter les fiches du diagnostic.

1- CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE



Consommation énergétique

- En 2016, la communauté de communes a consommé 342 GWh soit 17 MWh/hab.
- En comparaison :
 - Au niveau national la consommation est de 26 MWh/hab.
 - Au niveau départemental la consommation est de 28 MWh/hab.
- La dépense énergétique annuelle est estimée à 31 M€ pour l'ensemble de la communauté de communes.
- Les principaux secteurs consommateurs sont :
 - 1^{er} secteur : Résidentiel
 - 2^e secteur : Transport routier
- Les énergies fossiles (gaz, carburants, fioul) représentent 57% de la consommation.

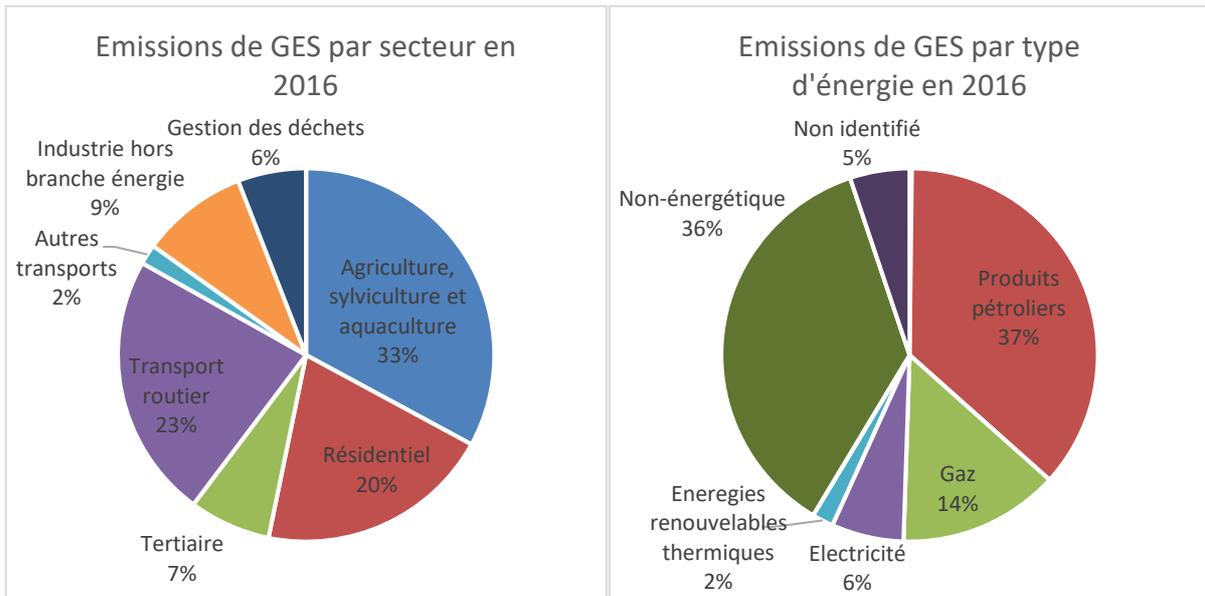


Emissions de gaz à effet de serre (GES)

- En 2016, la communauté de communes a émis 94 kteqCO2 soit 4,7 teqCO2/hab.
- En comparaison :
 - Au niveau régional (Auvergne Rhône-Alpes) l'émission est de 6,6 teqCO2/hab.
 - Au niveau départemental l'émission est de 6,7 teqCO2/hab.

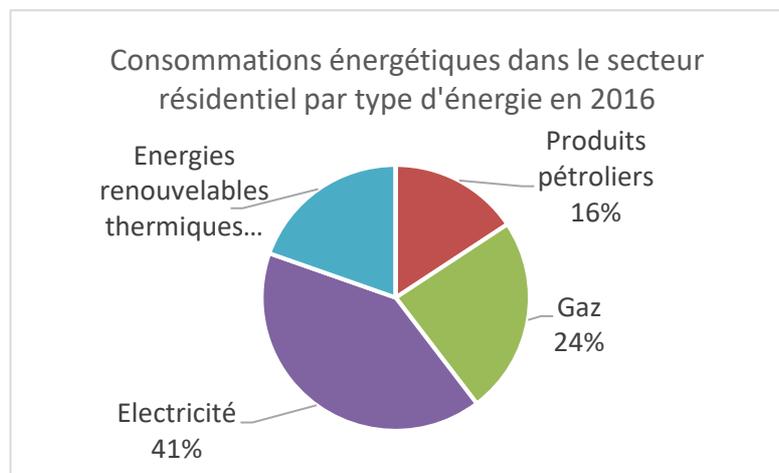
- Les principaux secteurs émetteurs sont :
 - 1^{er} secteur : Agriculture
 - 2^e secteur : Transport routier

- Les énergies fossiles (gaz, carburants, fioul) représentent 49% des émissions.



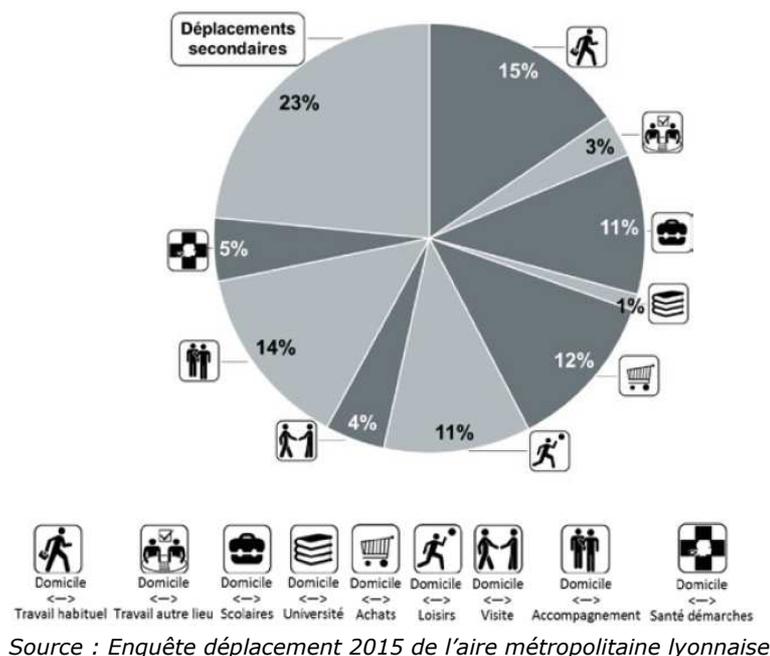
Focus sur le secteur résidentiel

- 40% des consommations sont liées à des énergies fossiles (gaz et produits pétroliers)
- 69% des consommations sont entraînées par la production de chaleur (chauffage + eau chaude sanitaire).
- Le parc de logements est composé de :
 - 90% de résidences principales
 - 69% de propriétaires occupants
- Les dates de construction sont réparties comme suit :
 - 42% avant 1970
 - 46% entre 1970 et 2005
 - 12% post 2005



Focus transports/mobilité

- Les consommations et émissions liées au transport ont doublé depuis 1990.
- 80% des consommations/émissions du secteur sont dues aux transports routiers, dont 64% aux voitures particulières.
- Le transport ferroviaire représente 16% des consommations. Cela s'explique par la ligne TGV Lyon-Paris qui traverse mais ne dessert pas le territoire.
- Dans le secteur de l'Ain et de l'aire de métropole Lyonnaise, on note les données suivantes :
 - 3,73 déplacements par personnes et par jour,
 - Chaque résident consacre 62 minutes quotidiennes à ses déplacements,
 - 49% des déplacements font moins de 3 km,
 - La distance moyenne parcourue est de 35 km par jour.

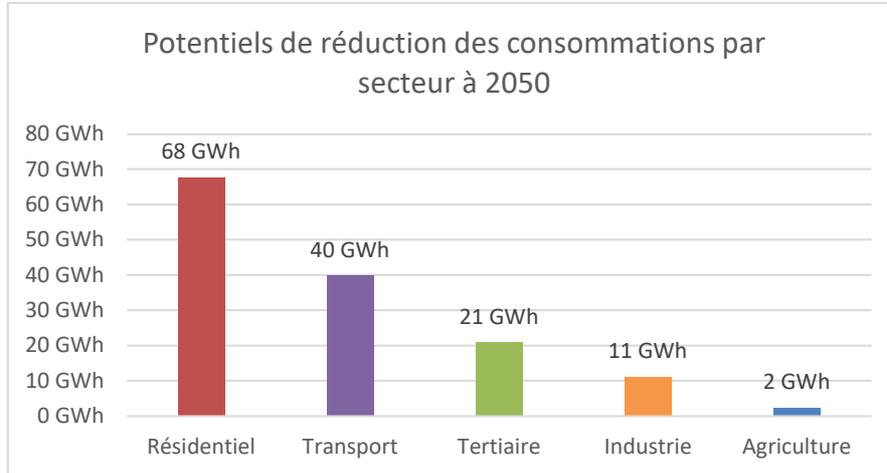


- La part modale de la voiture sur les déplacements domicile/travail représente :
 - 89% des déplacements sortants et internes à la communauté de communes.
 - 60% des déplacements intracommunaux.

Potentiel de réduction

- Sur la base du scénario de l'institut NégaWatt qui est un scénario « aussi ambitieux que possible », le potentiel de réduction globale est de 142 GWh (42% de la consommation actuelle), soit une consommation énergétique de 190 GWh en 2050.

- Les potentiels de réduction sont les suivants :

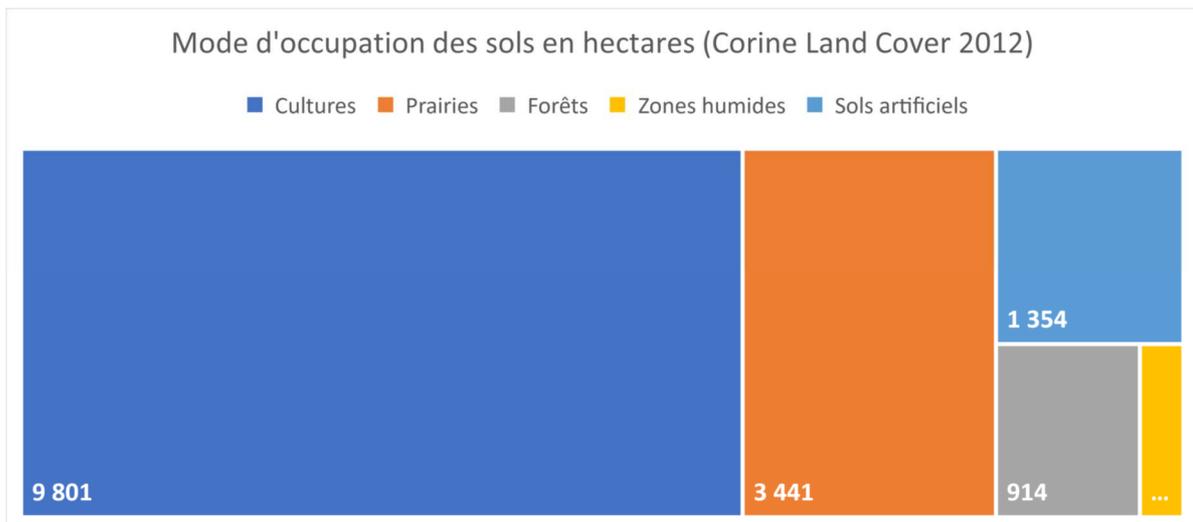


2- SEQUESTRATION CARBONE

Mode d'occupation des sols



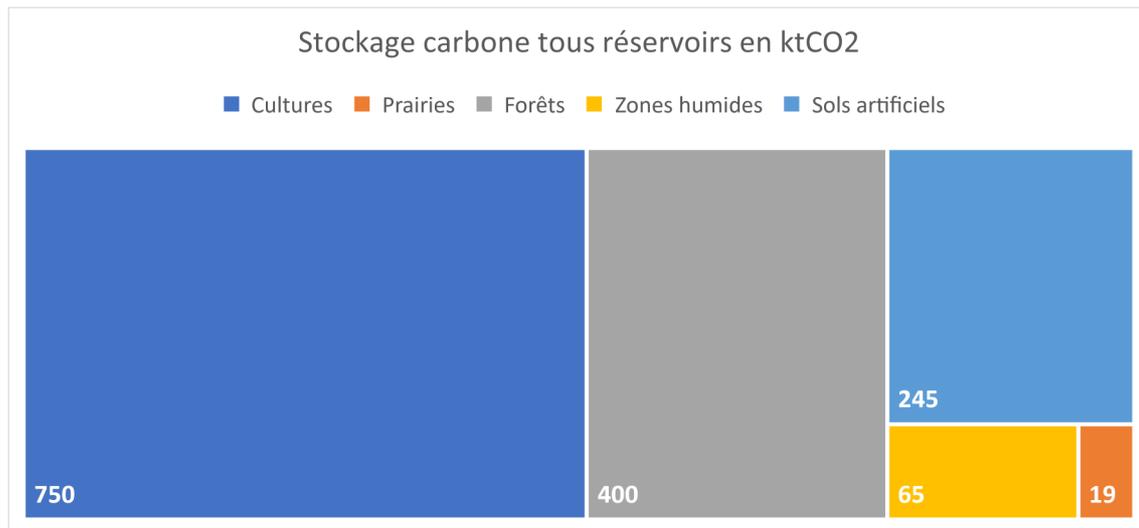
- L'occupation des sols est répartie ainsi (15 800 hectares) :
 - Cultures et prairies : 84%
 - Forêts : 6%
 - Sols artificialisés : 9%
 - Zones humides : 2%



Stockage de carbone

- La capacité de stockage dans les sols et la biomasse (matière organique d'origine végétale) sur le territoire est de 3 580 kt CO₂.

- Elle est répartie ainsi :
 - Cultures et prairies : 76%
 - Forêt : 15%
 - Sols artificialisés : 6%
 - Zones humides : 4%



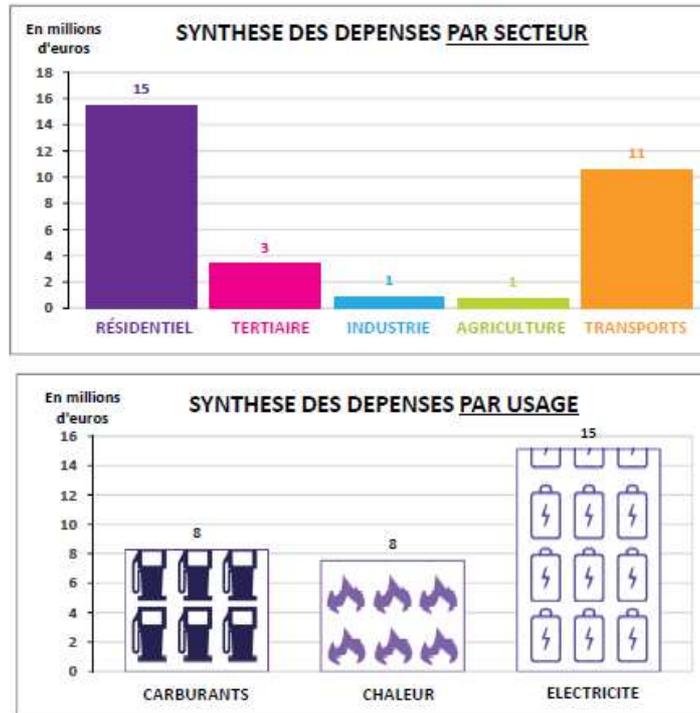
Potentiel

- Le flux lié à la croissance de la biomasse, principalement forestière, représente aujourd'hui **6 700 teqCO₂ annuelles**,
- Les nouvelles pratiques agricoles sont un vecteur de séquestration carbone, ce potentiel est évalué à plus de **31 400 de teqCO₂**
- Les usages de matériaux biosourcés dans la construction sont un levier important de séquestration carbone de l'ordre de **4 000 teqCO₂** par an à condition que le bois utilisé provienne de forêt en sylviculture durable.
- Le potentiel de stockage total est de 42 kteqCO₂ soit 45% des émissions de 2016.

3- SENSIBILITÉ ÉCONOMIQUE

Facture énergétique du territoire :

- Les dépenses énergétiques du territoire sont estimées à 31 M d'€.
- La production d'énergies renouvelables est estimée à un peu plus de 3 M d'€.
- La balance énergétique du territoire représente 28 M d'€.



Précarité énergétique :

- La facture énergétique annuelle moyenne des ménages pour le logement est de 2 141 € par ménage.
- La facture énergétique représente 5,7% du revenu médian déclaré.
- Thoissey est la commune la plus touchée par la précarité énergétique.

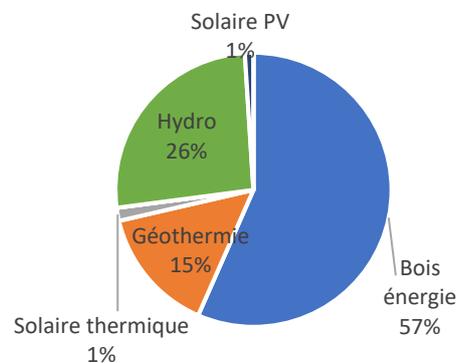
4-PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES



Production actuelle :

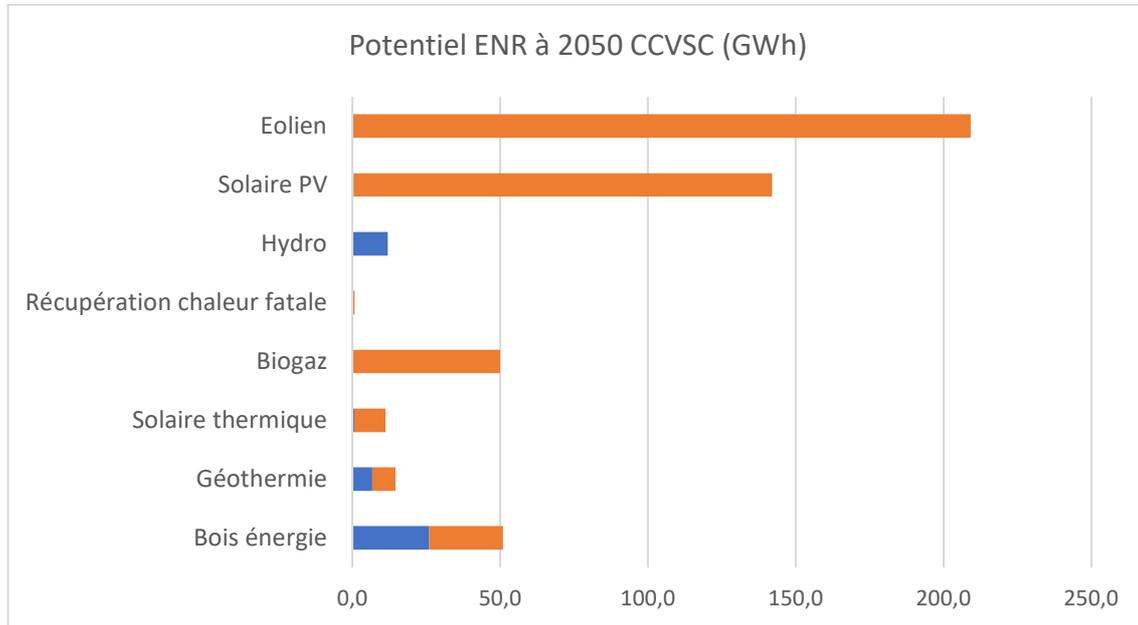
- La production est de 46 GWh/an et représente 7% de la consommation.

EnR - Etat des lieux (2015)

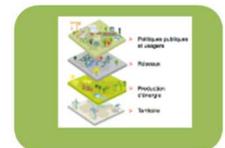


Potentiel de développement :

- Les possibilités de développement sont les suivantes :
 - Solaire photovoltaïque
 - Production en toitures ou centrales au sol.
 - Chaleur fatale (énergie résiduelle engendrée par un procédé de production ou de transformation)
 - Récupération de la chaleur fatale des gros consommateurs industriels
 - Bois énergie :
 - En 2050 le potentiel de production serait de 63 GWh pour un potentiel de consommation de 51 GWh.
 - Méthanisation :
 - Production de biogaz (gaz produit par la fermentation de matières organiques).
 - Ce gaz peut être brûlé pour faire de la chaleur, alimenter une cogénération ou être injecté sur le réseau gaz.
 - Hydroélectricité :
 - Il n'y a pas de potentiel à grande échelle.
 - Solaire thermique/géothermie :
 - Le potentiel sera en fonction de la consommation.
 - Eolien :
 - Le projet de ferme éolienne à Chaleins a fait l'objet d'une autorisation par arrêté préfectoral du 16 juillet 2018.
 - 13 zones sont propices au développement et vierges de toutes contraintes environnementales et patrimoniales.



5-DEVELOPPEMENT DES RESEAUX



Réseaux de chaleur

- Il y a très peu de potentiel en raison de la faible densité de besoins énergétiques du territoire. Des études sont à mener dans les centres des communes les plus importantes (Montmerle-sur-Saône, Thoisse, Saint-Didier-sur-Chalaronne).

Réseaux gaz

- 8 communes sur 15 sont desservies par le réseau de distribution gaz.
- Il n'y a pas de contraintes majeures d'injection de biogaz excepté sur la zone du canton de Saint-Trivier-sur-Moignans qui dessert les communes de Chaleins, Francheleins et Messimy-sur-Saône.

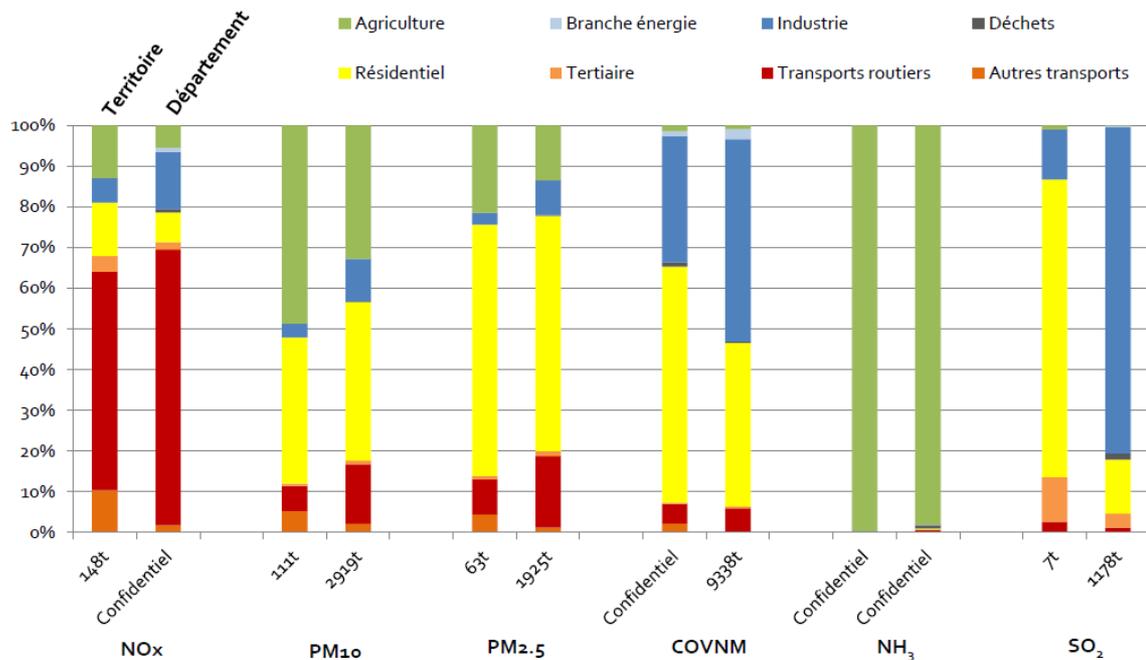
Réseaux électriques :

- Le raccordement sur le réseau haute tension n'est pas un point bloquant aux vues des capacités d'accueil des postes sources du territoire et alentours.
- La quote-part pour le raccordement HTA est de 9,94 €/Kw.
- Environ 10% du gisement « Basse Tension » (Panneaux photovoltaïques en toiture) est facilement raccordable :
 - 7% sur les « petites » installations (<100 kWc)
 - 80% sur les installations « moyennes » (entre 100 et 250 kWc)

6-QUALITÉ DE L'AIR



- Il n'y a pas de dépassements des valeurs limites en 2016.
- NOx (dioxyde d'azote) : Concentrations plus élevées à proximité de l'A6.
- Ozone : Le territoire est l'un des moins exposés du département.
- PM2.5 (particules fines) : Dépassement de valeur de l'OMS (10 µg/m³ en moyenne annuelle) sur tout le territoire en 2016. Ce taux est de 70% dans l'Ain.

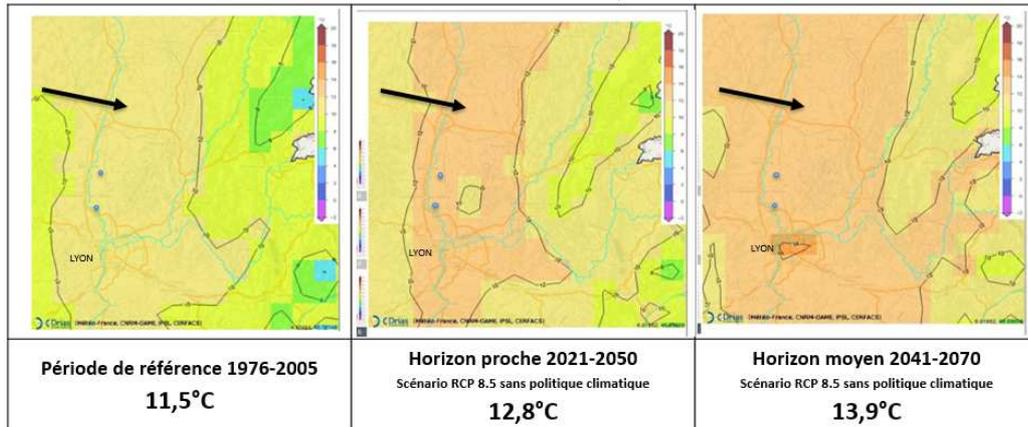


7-ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Profil climatique 2050

- +1,4°C de température en moyenne annuelle
- Nombre de jours de fortes chaleurs multiplié par 2
- +1 semaine d'été tous les 10 ans
- Nombre de jours de gel divisé par 2
- Baisse de l'indice d'humidité des sols





Impacts sur la santé

- Développement d'allergènes
- Augmentation de problèmes de santé liée aux vagues de chaleur

Impacts sur la ressource en eau

- Diminution de la ressource en eau
- Altération de la qualité de la ressource en eau
- Risques d'inondation renforcés

Impact sur les milieux naturels et biodiversité

- Altération/disparition des zones humides
- Renforcement de la pollution à l'ozone (problème de croissance de végétaux)
- Disparition de certaines espèces au profit d'autres

Impact sur l'agriculture

- Décalage des saisonnalités
- Baisse des rendements
- Attaques parasitaires des cultures
- Altération des cultures dues aux phénomènes extrêmes